



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2019-06

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 3001-2019-06 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier plusieurs dispositions.

Que ce projet contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption du règlement à sa séance ordinaire du 11 juin 2019, du projet de règlement portant le numéro 3001-2019-06, tiendra une assemblée de consultation publique, le **jeudi 04 juillet 2019**, à compter de **19 h 00**, à la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, sise au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

- ✓ Que l'objet du règlement 3001-2019-06 est de modifier plusieurs dispositions.

Le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint le 19 juin 2019, en affichant une copie au bureau de la Ville, sur le site Internet de la Ville et en publiant une copie dans le journal Le Nord, édition du 19 juin 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce ____^e jour de juin de l'an deux mille dix-neuf.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca